

CHALLENGE DÉPARTEMENTAL DE CROSS - COUNTRY

CATÉGORIES BENJAMINS et MINIMES

L'objectif du Challenge est de faire progresser les benjamins et les minimes dans la pratique du Cross - Country. Ce Challenge fait partie de la politique globale du CDA92 en matière de Cross-Country. Il s'intègre totalement dans cette politique, au même titre que les journées de regroupement qui auront lieu durant la saison hivernale pour préparer les compétitions officielles. Le nombre de participants étant très variable d'un cross à l'autre, un règlement a été mis en place afin d'obtenir un décompte de points le plus équitable possible pour l'établissement du classement final du Challenge.

Règlement :

- 1) Pour participer, **les athlètes devront être licenciés** pour la saison en cours.
 - 2) Pour le classement final, **une seule équipe masculine et une seule équipe féminine**, par catégorie et par club des Hauts de Seine, seront prises en compte.
 - 3) Le classement final s'effectuera à l'issue du dernier cross de la saison, sur la base des **meilleurs totaux** obtenus par les clubs du 92 sur les 3 cross inscrits au Challenge.
 - 4) A l'issue de chaque cross, le calcul se fera en additionnant les points attribués **aux 4 meilleurs athlètes benjamins et benjamines, et aux 3 meilleurs athlètes minimes garçons et filles** de chaque club du département suivant les modalités décrites ci-après.
 - 5) Chaque athlète faisant partie de l'équipe classée se verra attribuer un nombre de points inversement proportionnel au nombre d'athlètes classés à l'arrivée, (exemple : 82 classés, le 1^{er} marquera 82 points, le 2^{ème} 81 points, le 3^{ème} 80 points,...
- Pour tenir compte de la variation du nombre de participants à chaque cross, une compensation en fonction du nombre d'arrivants sera ajoutée aux points attribués en rapport avec le classement (art.4) suivant le barème ci-après :
- de 0 à 30 classés + 55 points par athlète
 - de 31 à 40 classés + 50 points par athlète
 - de 41 à 50 classés + 40 points par athlète
 - de 51 à 60 classés + 30 points par athlète
 - de 61 à 70 classés + 20 points par athlète
 - de 71 à 81 classés + 10 points par athlète
 - à partir de 81 classés 0 point par athlète
- Exemples de calculs illustrant la méthode utilisée :
- Pour un cross de 83 classés dont les 4 athlètes sont classés 1er, 5ème, 9ème et 12ème :
 $83 + 79 + 75 + 72 + (0 \text{ de boni}) = 309 \text{ points}$
 - Pour un cross de 42 classés dont les 4 athlètes sont classés 1er, 3ème, 6ème et 9ème :
 $42 + 40 + 37 + 35 + (4*40 \text{ de boni}) = 313 \text{ points}$

Récompenses :

A l'issue de chaque journée : Les récompenses remises sont à la charge du club support dans le cadre de son organisation.

Récompenses finales du Challenge : la remise des récompenses du Challenge de Cross se fera lors de l'AG Financière du CDA 92 en février ou mars 2013 à Châtenay Malabry.

CALENDRIER :

Dimanche 11 novembre 2012	Cross de Clamart (FPCA92) au Jardin Parisien	cross n°1
Dimanche 25 novembre 2012	Cross de Chaville (Chaville Athlétisme) au Parc forestier de la Mare Adam	cross n°2
Dimanche 13 janvier 2013	Championnats de Cross à Clamart au Stade de la Plaine	cross n°3

Engagements :

Ils seront établis auprès des responsables de l'organisation des cross suivant leurs modalités d'inscription. Pour les Championnats ils seront **OBLIGATOIREMENT** établis en ligne sur le site Internet du CDA 92 : <http://cda92.athle.org> (rubrique engagement).

Les dossards sont fournis par les organisateurs, à l'exception des Championnats, où ils seront fournis par le CDA 92